



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D4-1-9-116

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

MODIFICATIONS DE POSTES DE TRAVAIL (SUPPRESSIONS - CREATIONS)

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE)
	:	M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL)
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D4-1-9-116

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL (suppressions-Créations)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du :

- 13 décembre 2007 créant l'emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Harpe à temps non complet 7 Heures hebdomadaires,
- 27 juin 2008 créant l'emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Saxophone à temps non complet 17 Heures hebdomadaires,
- 26 mars 2010 créant l'emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Violoncelle à temps non complet 6 Heures hebdomadaires,
- 30 mars 2012 créant l'emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe Percussions à temps non complet 9 Heures hebdomadaires,
- 15 mars 2013 créant les emplois d'Assistants d'Enseignement Artistique Chant et Batterie respectivement à temps non complet 12 Heures hebdomadaires et 17H50 hebdomadaires
- du 20 décembre 2019 (2019D4-1-1-171) créant l'emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Piano à temps non complet 16 Heures hebdomadaires,

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu le 20 mai 2021,

Considérant qu'il convient d'augmenter le temps de travail de 7 Assistants Territoriaux d'enseignement artistique de l'école de musique en raison :

- de la mise en œuvre par l'école de musique de « l'orchestre à l'école », certains de nos assistants d'enseignement artistique ont vu leurs missions redéployées, soit au cœur de ce projet, soit pour assurer la formation musicale des élèves,
- de l'engouement pour certaines spécialités, nécessitant la réalisation d'heures complémentaires afin de satisfaire les demandes,
- de l'inscription au projet d'établissement de la compétence « musique amplifiée », nécessitant une présence supplémentaire du personnel.

Compte-tenu de ces éléments, il convient de revoir à la hausse le temps de travail de ces assistants d'enseignement artistique en supprimant l'emploi existant et en créant un nouvel emploi comme suit :

EMPLOI	Temps de travail actuel à supprimer	Temps de travail à créer
ATEA-Saxophone	17 h hebdomadaires	19 h hebdomadaires
ATEA-Piano	16 h hebdomadaires	17 h 25 hebdomadaires
ATEA-Harpe	7 h hebdomadaires	9 h 75 hebdomadaires
ATEA principal 2ème classe-Percussions	9 h hebdomadaires	12 h 50 hebdomadaires
ATEA principal 2ème classe-Chant	12 h hebdomadaires	14 h hebdomadaires
ATEA principal 2ème classe-Batterie	17 h 50 hebdomadaires	19 h hebdomadaires
ATEA-Violoncelle	6 h hebdomadaires	9 h hebdomadaires

ATEA : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique

Le Président propose :

- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Saxophone à temps non complet 17 Heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Saxophone à temps non complet 19 Heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Piano à temps non complet 16 Heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique piano à temps non complet 17 Heures 25 hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Harpe à temps non complet 7 Heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Harpe à temps non complet 9 Heures 75 hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Percussions à temps non complet 9 Heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe à temps non complet Percussions 12 Heures 50 hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Chant à temps non complet 12 Heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Chant à temps non complet 14 Heures hebdomadaires,

- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Batterie à temps non complet 17 Heures 50 hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe Batterie à temps non complet 19 Heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Violoncelle à temps non complet 6 Heures hebdomadaires et de créer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Violoncelle à temps non complet 9 Heures hebdomadaires,
- de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de postes,
- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions sont disponibles et inscrits au budget.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

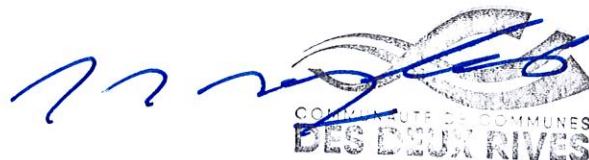
DECIDE

- d'accepter l'augmentation des temps de travail des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique et de supprimer et créer les nouveaux emplois comme décrit ci-dessus,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de postes,
- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions sont disponibles et inscrits au budget.

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

12 JUIN 2021

12 JUIN 2021

AR PRÉFECTURE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Numéro de l'acte : 2021D_4_1_9_116

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D_4_1_9_116-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / autres

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D_4_1_9_116-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:59:49

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 08:03:52

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 08:16:34